Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau Musée cantonal des beaux-arts : demande de crédit pour études préliminaires et concours d'architecture

Considérant que le projet de nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts participe non seulement de la politique culturelle du canton, mais également de sa promotion économique et touristique, le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil, en juin prochain, une demande de crédit portant sur le crédit d'études et le concours d'architecture. Ce projet retient d'ores et déjà l'attention de partenaires privés prêts à s'investir dans le projet.

En janvier 2001, le Conseil d'Etat décidait d'aller de l'avant dans les études sur le projet de futur MCBA en approuvant le choix du site de Bellerive. Le crédit d'études préliminaires s'élevait à Fr. 380'000.-, dont Fr. 100'000.- étaient assurés par des partenaires privés. La Commission des finances du Grand Conseil, dont le montant relevait de la compétence, avait jugé cependant préférable que l'objet soit soumis au plenum du Grand Conseil.

En raison de la proximité de cette étape avec l'étape suivante (budgétisée à Fr. 670'000.-) comprenant notamment l'organisation du concours d'architecture, le Conseil d'Etat a choisi de présenter le tout au parlement, soit un crédit d'un million. Le Grand Conseil disposera ainsi, pour se déterminer, d'une vue d'ensemble plus générale et plus complète sur le projet. Rappelons les enjeux :

Enjeux culturels : le projet de nouveau MCBA représente une occasion unique de développer considérablement le patrimoine artistique du canton (par les dons ou dépôts de plusieurs grands collectionneurs privés) ;

Enjeux économiques : un projet de cette envergure contribue à l'attractivité de toute la région pour les entreprises étrangères à la recherche d'un lieu d'implantation de

qualité ;

Enjeux touristiques : un grand MCBA est le " chaînon manquant " de l'offre touristique de l'offre culturelle actuelle, riche en spectacles, en musées thématiques, mais où la carte " beaux-arts " est véritablement le parent pauvre.

Enjeux internationaux : excellente occasion de développer le patrimoine culturel du canton et de renforcer sa renommée et ses échanges internationaux.

Le Conseil d'Etat fonde également sa décision sur le fait que le MCBA retient l'attention de partenaires privés dont la participation aux investissements pourrait alléger la facture de façon non négligeable. Il considère que la part des collectivités publiques (Etat de Vaud et Ville de Lausanne) sera réduite à moins de 20 millions de francs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mai 2001

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021 316.33.00.